

# BREVET D'INVENTION

Gr. 18. — Cl. 1.

Classification internationale :

N° 1.164.875

B 43 c



## Stylographe à bille à pointe rentrante par gravité.

Société anonyme dite : SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS EDAC résidant en France (Seine).

Demandé le 19 janvier 1957, à 11<sup>h</sup> 15<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 19 mai 1958. — Publié le 15 octobre 1958.

On connaît les stylographes à bille dont la pointe porte-bille sort automatiquement du corps du stylographe lorsqu'on le met en position d'écriture et rentre, également automatiquement, lorsqu'on relève le stylographe la pointe dirigée vers le haut.

Pour résister à la pression axiale exercée sur la pointe pendant que l'on écrit, ces appareils doivent posséder un dispositif de verrouillage et déverrouillage automatique de la cartouche.

Plusieurs de ces dispositifs sont connus. La présente invention se rapporte à un nouveau dispositif d'un fonctionnement à la fois simple et sûr.

Selon l'invention, une pièce de coincement (de préférence une bille) placée librement entre au moins l'extrémité intérieure de la cartouche coulissante et une surface de butée annulaire intérieure du stylographe peut effectivement être immobilisée entre cette extrémité et cette surface, du fait d'une pression axiale exercée sur la pointe sortie de la cartouche et résister à cette pression pendant l'écriture, une masselotte coulissante chassant la pièce de coincement pour la faire tomber au-delà de la butée annulaire et permettre à la cartouche de suivre le mouvement de la bille lorsqu'on relève le stylographe la pointe dirigée vers le haut, de manière à rentrer celle-ci.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront de la description qui va suivre faite en regard du dessin annexé, donné à titre d'exemple, sur lequel :

Figure 1 représente le stylographe selon l'invention, en coupe partielle, lorsque la cartouche est en position d'écriture; et

Figure 2 est une vue analogue à la figure 1 lorsque la cartouche est rentrée.

Dans la forme de réalisation représentée, le corps 1 du stylographe présente dans sa partie la plus près de la pointe à bille un alésage 1a permettant juste le coulisement libre du corps de la cartouche 2.

Puis, au-dessus, un deuxième alésage 1b de plus grand diamètre permettant à une masselotte annulaire 3 de coulisser à l'intérieur du corps et sur

la cartouche et cela juste avec le jeu nécessaire permettant un glissement par gravité.

L'extrémité opposée à la pointe à bille de la masselotte 3 est fraisée de façon à former une cuvette 3a.

Un bouchon 4 ferme l'extrémité de la cartouche 2. Ce bouchon, de même diamètre que la cartouche, présente un léger chanfrein 4a sur son arête extérieure.

Une bille 5, d'un diamètre approprié, repose sur ce bouchon et, du fait du chanfrein 4a de ce dernier, se place naturellement, dans la position d'écriture, contre la paroi du corps 1.

Un bouchon 6 fixé sur le corps ferme son extrémité supérieure. Il est percé d'un trou borgne 7 d'un diamètre légèrement supérieur à celui de la cartouche 2 et de la bille 5.

La longueur de ce bouchon à l'intérieur du corps est telle que son extrémité affleure la bille sans la coincer. Le chanfrein 4a du bouchon 4 est tel que la bille peut se placer librement entre ce chanfrein, la paroi du corps et l'extrémité du bouchon 6 et cela avec le minimum de jeu.

L'appareil selon l'invention fonctionne de la façon suivante : dans la position d'écriture (fig. 1), les pièces viennent se placer, par l'effet de la pesanteur, dans la position où elles sont représentées. De toute pression axiale exercée sur la pointe de la cartouche résulte le coincement de la bille entre la paroi du corps, l'extrémité du bouchon 6 et le chanfrein 4a du bouchon 4.

En relevant la pointe (fig. 2), la masselotte 3 coulisse vers la bille 5. La lèvre périphérique 3b de la cuvette 3a pratiquée à l'extrémité de la masselotte, vient s'insérer entre la paroi du corps et la bille 5. Celle-ci est de ce fait chassée vers l'intérieur et tombe dans le trou 7 du bouchon 6. Elle est suivie dans son mouvement par la cartouche 2 dont la pointe à bille se trouve alors rentrée.

D'une façon générale, la description ci-dessus n'a été donnée qu'à titre indicatif et non limitatif et l'invention est susceptible de nombreuses variantes conformes à son esprit.

## RÉSUMÉ

Stylographe à bille dont la pointe porte-bille sort automatiquement du corps du stylographe lorsqu'on le met en position d'écriture et rentre, également automatiquement, lorsqu'on relève le stylographe la pointe dirigée vers le haut, lequel stylographe se caractérise par les points suivants, séparément ou en combinaisons :

1° Une pièce de coincement (de préférence une bille) placée librement entre au moins l'extrémité intérieure de la cartouche coulissante et une surface de butée annulaire intérieure du stylographe peut effectivement être immobilisée entre cette extrémité et cette surface, du fait d'une pression axiale exercée sur la pointe sortie de la cartouche et résister à cette pression pendant l'écriture, une masselotte coulissante chassant la pièce de coincement pour la faire tomber au-delà de la butée annulaire et permettre à la cartouche de suivre le mouvement de la bille lorsqu'on relève le stylographe la pointe

dirigée vers le haut, de manière à rentrer celle-ci;

2° Suivant une forme de réalisation, la pièce de coincement, qui est une bille, est placée librement entre un chanfrein de l'extrémité intérieure de la cartouche, la paroi intérieure du corps du stylographe et l'extrémité d'un bouchon fixé sur ce corps, lequel est percé d'un trou borgne pour recevoir la bille et l'extrémité intérieure de la cartouche, lorsqu'on relève le stylographe la pointe dirigée vers le haut pour la faire rentrer;

3° La masselotte, annulaire et coulissant sur la cartouche, présente à son extrémité opposée à la pointe à bille une cuvette dont la lèvre périphérique vient s'insérer entre la paroi du corps du stylographe et la bille pour chasser celle-ci et la faire tomber dans le trou borgne du bouchon.

Société anonyme dite :  
SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS EDAC.

Par procuration :  
SIMONNOT, RINCY & BLUNDELL.

FIG. 1.

FIG. 2.

